

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

<b>CONVOCAATION DU 23 JUIN 2017</b>			
<b>PRESENTS (conseillers)</b>	BARJOU Jean-Pierre LACHEZE Marie-Renée MORENAS Monique VALDATI Didier	TRILLES Jean-Paul MONNEY Carine PORROT Christophe	FAVEREAU Thierry MAZET Mylène TAILLARDAT Denis
<b>ABSENT EXCUSE</b>	LALOUE Elodie WILKES Colin	FITZPATRICK Marion	BROCHEC Christian
<b>ABSENT</b>			
<b>PROCURATION</b>			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	PORROT Christophe		

### **1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 24 juin 2017)**

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### **2 ADJONCTION DE DELIBERATION**

- Dérogation à l'organisation du temps scolaire - rentrée 2017.

### **3 ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### 1) – Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs :

Doivent être désignés 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Constitution du bureau électoral :

- Mme Marie Renée LACHEZE est désigné secrétaire de séance,
- M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil afin de vérifier que le quorum est atteint,
- Il rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés (à savoir M. BARJOU et Mme MORENAS) et les deux plus jeunes présents (à savoir M. VALDATI et Mme MONNEY).

M. le Maire informe l'assemblée que MM ESPOSITO, BARJOU, et BROCHEC sont candidat au titre de délégué titulaire.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- ESPOSITO 11 voix ;
- BARJOU 11 voix ;
- BROCHEC 11 voix.

A l'unanimité, MM ESPOSITO, BARJOU, et BROCHEC sont proclamés élus et déclarent accepter leur mandat.

M. le Maire informe l'assemblée que MM TRILLES, TAILLARDAT, et Mme LACHEZE sont candidat au titre de suppléant.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- TRILLES 11 voix ;
- TAILLARDAT 11 voix ;
- LACHEZE 11 voix.

A l'unanimité, MM TRILLES, TAILLARDAT, et Mme LACHEZE sont proclamés élus et déclarent accepter leur mandat.  
Le Procès-verbal est complété et signé.

## 2) – Dérogation à l'organisation du temps scolaire - rentrée 2017:

M. le Maire informe les élus que suite à la parution du décret n°2017-1108 en date du 27 juin 2017, la commune, avec l'accord du conseil d'école, a la possibilité de délibéré afin de revenir à la semaine de 4 jours (soit 8 demi-journées) dans les écoles primaires.

Le conseil d'école s'étant tenu hier soir, et le vote pour le retour à la semaine de 4 jours ayant recueilli 8 voix pour, 2 contre et 2 abstention, M. le Maire propose aux membres du conseil de délibéré pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 à l'école primaire du village.

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

**Considérant** la réunion du conseil d'école en date du 29 juin 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention :**

**Décide** le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) dès la rentrée de septembre 2017 à l'école primaire Pierre Barjou de Lauzun,

**Charge** M. le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.**